

VILLE DE LA CHAPELLE SAINT-LUC

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

ORDRE DU JOUR

Séance sans public du Conseil municipal (18h00)

"En application de l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, le Maire décide de réunir l'organe délibérant sans présence de public.

Le caractère public de la réunion sera assuré par la retransmission en direct des débats via la page Facebook de la Ville <https://www.facebook.com/LaChapelleSaintLuc/>

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- 1.Élection du Maire
 - 2.Création des postes d'adjoints au Maire
 - 3.Élection des adjoints au Maire
 - 4.Délégations de pouvoirs du Conseil municipal
- Communications du Maire
- Lecture par le Maire de la Charte de l'élu local